



Travaux récompense à la communauté

Par **gribouille**, le **25/03/2012** à **14:57**

Bonjour,

Ma mère, mariée en communauté légale est récemment décédée. Elle avait 2 biens propres : son domicile (et donc celui de mon beau père) et une résidence secondaire. Durant son mariage elle a emprunté seule et remboursé seule (prélèvement sur son compte personnel) des travaux sur la résidence secondaire.

Mon beau père hérite de la résidence principale ou il était logé gratuitement. Mais il demande également récompense à la communauté des travaux réalisés et remboursés par ma mère durant leur mariage. Je précise que ma mère dont les revenus étaient plus élevés assurait par ailleurs l'essentiel des charges communes du couple.

Est ce légal et ai je la possibilité de contester?

Merci beaucoup